

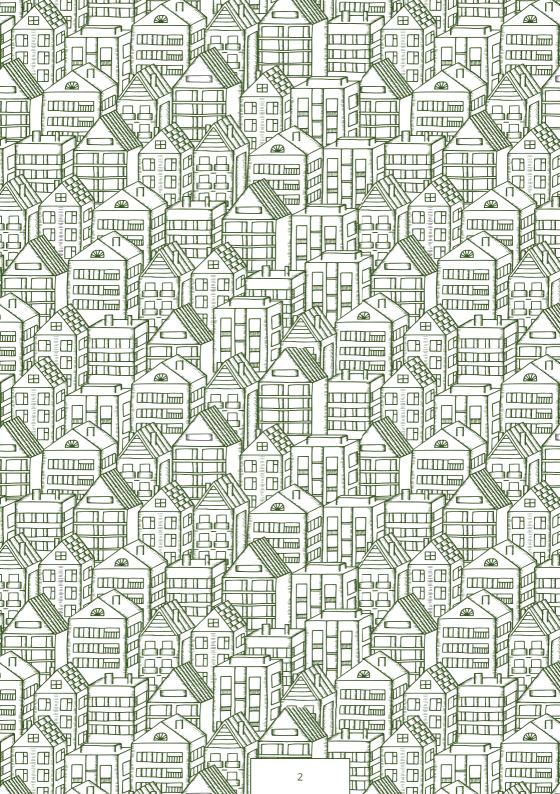
C A B I N E T PICHELIN

pichelin-immobilier.com



VENTE | LOCATION | GESTION

MODE D'EMPLOI



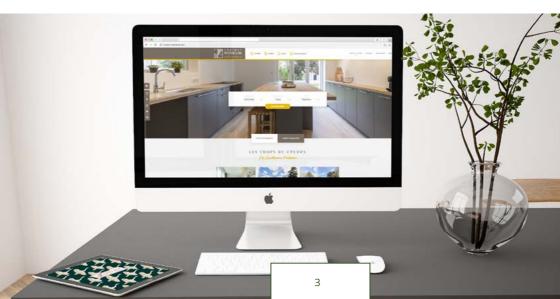
Vendre, louer et gérer un bien immobilier représente des étapes importantes de la vie !

Pour une transaction réussie selon vos souhaits et les conditions de marché, une préparation minutieuse s'impose. De l'estimation du bien à la signature de l'acte de vente, nous vous accompagnons pour vendre au meilleur prix, en mettant toutes les chances de votre côté!

Détenir un ou plusieurs biens immobiliers, peut rapidement s'avérer complexe. En effet, louer et gérer nécessitent une grande maîtrise commerciale, juridique, technique et administrative : sélection du bon candidat, analyse du dossier, loyers, éventuelles réparations ou encore paiement de certaines charges, fiscalisation... Souvent méconnus du grand public, ce sont pourtant des services clé qui facilitent la vie des propriétaires dont les frais sont totalement déductibles des revenus fonciers.

La gestion quotidienne d'un bien immobilier requiert une grande disponibilité, de réelles compétences, de l'immédiateté et le respect des règlementations...

Zoom sur ces services disponibles 6 jours 7.



Autour de Guillaume PICHELIN, Cédric BÉCHU et Martin AUVILLAIN, l'équipe Pichelin Immobiler est composée d'une vingtaine de collaborateurs de qualité répartie sur deux sites : Saint-Pasquier Immobilier et Dobrée Immobilier. Afin de mieux vous servir, chacun est engagé, disponible, professionnel, réactif et régulièrement formé. Deux nouveaux sites sont en cours de création : Toutes Aides Immobilier à Nantes et Saint-Joseph Immobilier à Angers.

Depuis 1991, notre Cabinet maîtrise le marché immobilier nantais avec près de 4 000 transactions à son actif. Nos clients sont fidèles et deviennent nos prescripteurs en représentant 96 % de notre chiffre d'affaires. Vous retrouverez chez nous des valeurs fortes telles que l'éthique, l'écoute, le suivi, l'engagement, la disponibilité, le professionnalisme et l'enthousiasme...

Avec nous, soyez assurés d'un service de qualité. Notre appartenance à la FNAIM, 1^{er} syndicat européen avec ses garanties financières, son

- Des outils de communication sur mesure et dans l'air du temps.
- L'estimation la plus juste grâce à l'observatoire de l'Immobilier, outil spécifique à notre Cabinet, mis à jour quotidiennement.
- Une grande disponibilité avec nos agences ouvertes 6 jours sur 7.



Guillaume PICHELIN

Directeur associé

06 89 47 25 82

guillaume@pichelin-immobilier.com



Cédric BÉCHU

Directeur associé

06 25 30 23 10

cedric@pichelin-immobilier.com



Martin AUVILLAIN
Directeur associé
06 35 28 05 55
martin@pichelin-immobilier.com



Parce que rien ne remplace les échanges humains, nous mettons du coeur dans les relations avec chacun de nos interlocuteurs et nos collaborateurs pour une meilleure compréhension

SOMMAIRE

01. Qui sommes-nous ?	04
02. La vente	07
03. La location	17
04. La gestion	25
05. Le mandat	37

LAVENTE

L'estimation du bien

Estimation réalisée en tenant compte de l'offre et de la demande, des qualités intrinsèques du bien, d'une écoute attentive du propriétaire et/ou de l'occupant sur l'historique et la qualité de vie de l'emplacement.

Un rapport détaillé sera remis après chaque estimation

La constitution du dossier propriétaire

Dans le cas d'une estimation simple

- attestation de propriété
- taxe foncière
- diagnostics (amiante, DPE, termites, gaz, état des risques et pollution, géo risque, plomb, électricité, surface Carrez)
- dernier PV d'assemblée générale
- dernier appel de fonds

Et dans le cas d'une mise en vente immédiate, les pièces suivantes viendront compléter le dossier

- titre de propriété
- taxe d'habitation
- plans
- décompte des charges
- règlement de propriété /modifications
- 3 derniers PV d'AG
- factures des travaux de -10 ans
- garanties décennales

- permis de construire
- déclaration de travaux
- déclaration d'achèvement de travaux / attestation de conformité
- bail en cours/préavis,
- état fiscal (défiscalisation, conventionnement, subventionnement..., etc.)

Si certains éléments manquent, nous assitons le vendeur pour récupérer l'ensemble de ces documents auprès des organismes concernés

L'annonce du bien à vendre

Rédaction d'un texte personnalisé agrémenté de "L'avis de Guillaume Pichelin" Mise en valeur du bien par des photos réalisées par un professionnel et diffusées sur nos différents réseaux sociaux : facebook, instagram ou encore linkedin...

Mise en avant du bien à louer dans nos vitrines, sur notre site pichelinimmobilier.com, ainsi que sur ouest-france-immo.com, bienici.com, leboncoin.fr ou encore immorégion.fr, fnaim44.fr, fnaim.fr...

Présentation du bien à notre portefeuille

Nous rappelons tous nos prospects suceptibles d'être interessés par votre bien afin d'organiser une visite

Les visites

Réception des appels, réalisation d'une découverte approfondie des candidats et visites sur site si le projet correspond. Les mandants sont prévenus des visites au moins 24 heures à l'avance par sms ou par mail Avant toute prise d'offre d'achat, le client devra avoir visité au moins deux fois le bien avec tous les décideurs

L'offre d'achat

Rédaction détaillée (identité, désignation du bien, délais de réalisation, diagnostics, conditions suspensives et particulières, délai de réalisation) de l'offre par nos soins et signature par les acquéreurs

Lorsque deux offres au prix du mandat sont effectuées, c'est la chronologie qui compte à moins que des conditions suspensives (hormis celle du financement qui est de droit) soient des points bloquants pour les vendeurs.

L'agence proposera systématiquement une seconde visite, pour s'assurer que l'acquéreur soit sûr de lui et qu'il ne bloque pas le bien à la vente inutilement. Dès ce stade, le client doit détailler son financement (apport, emprunt, revenus nets et emprunt en cours) afin de sécuriser la transcation.

Le compromis de vente

Rédaction du projet de compromis par nos soins

Envoi du projet aux différentes parties et leurs notaires avec les annexes au moins 48 heures avant la signature du compromis

L'acompte est encaissé sur notre compte séquestre dûment garanti Signature électronique ou manuelle au choix des vendeurs et des acheteurs L'acompte est encaissé sur notre compte séquestre dûment garanti)

Transmission du dossier aux différentes parties. Notre service formalités s'occupe du suivi du dossier jusqu'à l'acte authentique (levée des conditions suspensives remise du dossier au notaire, fixation de la date de l'acte, validation auprès du notaire rédacteur que le dossier soit complet 3 jours avant la signature de l'acte authentique).

L'acte authentique

Rédaction par le notaire

Signature chez le notaire rédacteur dans un délai de 3 mois après le compromis de vente avec possiblilité d'une présence physique, d'une signature électronique à distance, d'une visio-conférence ou d'une procuration

Relecture du projet d'acte par chacune des parties

Rendez-vous de bienvenue organisé par nos soins (relevé de compteurs, pose des noms sur boite aux lettres et interphone)

Présence obligatoire du Cabinet pour cette dernière signature qui rend officielle la vente

Transmission des factures et remise des clés

CONTACTS

Direction commerciale



Saint-Pasquier Immobilier Cédric BÉCHU 06 25 30 23 10 cedric@pichelin-immobilier.com



Dobrée Immobilier **Martin AUVILLAIN** 06 35 28 05 55 martin@pichelin-immobilier.com

Équipe commerciale



Directeur - Dobrée Immobilier Julien HUET 06 42 29 33 65 julien@pichelin-immobilier.com



Dobrée Immobilier Alexandre BROC 06 08 15 01 59 a.broc@pichelin-immobilier.com



Dobrée Immobilier Rebecca PRUD'HOMME 06 37 20 19 88

r.prudhomme@pichelin-immobilier.com



Saint-Pasquier Immobilier **Axel HARENG** 07 64 73 28 61 a.hareng@pichelin-immobilier.com



Saint-Pasquier Immobilier Stéphane LE ROUX 06 08 15 03 28 stephane@pichelin-immobilier.com



Saint-Pasquier Immobilier **Maxime MIGNOT** 07 64 26 34 99 maxime@pichelin-immobilier.com

► Assistante de direction



Saint-Pasquier Immobilier Leïla FOLIO 02 40 40 18 76 direction@pichelin-immobilier.com

▶ Assistantes commerciales



Dobrée Immobilier Céline CORNU 02 40 69 36 37 dobree@pichelin-immobilier.com

Saint-Pasquier Immobilier Emmanuelle MARSAULT 02 40 40 38 56 dobree@pichelin-immobilier.com

▶ Juridique | Formalités



Formalités juridiques Laure PAROIS 02 40 16 47 00 formalites@pichelin-immobilier.com

▶ Communication



Communication
Anne-Lise GUÉRIN
02 40 16 47 05
communication@pichelin-immobilier.com

HONORAIRES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

PRIX NET VENDEUR à la charge de l'acquéreur	% DES HONORAIRES TTC* à la charge de l'acquéreur	
	Mandat simple	Mandat exclusif
jusqu'à 50 000 €	forfait fixe de 3000 €	forfait fixe de 2500 €
50 001 € à 200 000 €	6,50 %	6 %
200 001 € à 225 000 €	6 %	5,50 %
225 001 € à 250 000 €	5,50 %	5 %
250 001 € à 300 000 €	5,25 %	4,75 %
300 001 € à 400 000 €	5 %	4,50 %
400 001 € à 550 000 €	4,75 %	4,25 %
550 001 € à 800 000 €	4,50 %	4 %
800 001 à 1 000 000 €	4,25 %	3,75 %
au dessus de 1 000 000 €	4 %	3,50 %

^{*} selon le taux de TVA en vigueur.

À noter que le Cabinet applique 10% de réduction sur ses honoraires à partir de 2 biens confiés simultanément.

CE QUE COMPRENNENT NOS HONORAIRES VENTE

La prise des éléments techniques du bien

L'estimation détaillée du bien prenant en compte l'analyse par rapport au marché

Le rapport d'estimation comprenant une proposition commerciale

La rédaction du mandat de vente et sa signature

La rédaction du dossier et des fiches techniques

La réalisation de photos de qualité par un photographe professionnel

Les publicités internet, presse papier, mise en vitrine

Le renouvellement des textes annonces et des photos.

La relance des clients acquéreurs, prospects de notre cabinet

La réception des appels, l'accueil des clients de passage et le traitement des mails, comprenant la découverte des prospects et présentation des biens

Les visites et revisites

Le reporting vendeurs après chaque visite

Le suivi, et le conseil du vendeur

Le suivi et le conseil de l'acquéreur

L'analyse des possibilités de construction et d'extension auprès des services de l'urbanisme

La récupération des documents éventuellement nécessaires auprès des administrations, notaire, syndic

La négociation

La rédaction de la lettre d'intention d'achat

L'analyse de la situation financière des acquéreurs

L'analyse de l'environnement juridique des parties

L'analyse des diagnostics immobiliers

La rédaction du compromis de vente

L'envoi du projet du compromis aux notaires

La signature du compromis

L'envoi du dossier à toutes les parties

Le suivi et la paye du délai de rétractation

Le suivi du dossier et des conditions suspensives

L'organisation du RDV techniques de bienvenue préalable

L'organisation de la signature de l'acte

Les relevés des compteurs

L'identification des clés

La pose des noms sur l'interphone, boîtes aux lettres....

L'assistance à la signature de l'acte.

L'adhésion FNAIM (service juridique, documents type)

La formation des collaborateurs

La garantie Responsabilité civile professionnelle.

La garantie financière du compte séguestre pour détention de fond

Le renouvellement des cartes professionnelles

Le SAV

L'infrastructure de l'agence (bureaux, loyers, électricité, informatique, maintenance...)

La présence des collaborateurs 6 jours sur 7

Les frais téléphoniques et informatiques

Les logiciels métiers

Les salaires, les charges sociales et patronales

Les frais de déplacement / Les frais postaux

La comptabilité

L'impôt sur les sociétés et les autres taxes

MANDAT SIMPLE VS MANDAT EXCLUSIF

Certains propriétaires font appel à une ou plusieurs agences pour vendre leur bien. Deux types de contrats s'offrent à eux: mandat simple ou exclusif. La plupart des Français optent pour le premier, ont- ils vraiment raison?



le mandat simple



Un bien présent dans plusieurs agences renvoie une mauvaise image

Durée moyenne de vente autour **de 6 mois**





Permet de toucher plus de potentiels acquéreurs



le mandat exclusif





Vous ne pouvez **pas vendre**votre bien à un **acheteur extérieur**ou via une autre agence



Permet de vendre votre bien plus rapidement

Plus de flexibilité: l'exclusivité peut-être de 1, 2 ou 3 mois

Durée minimale de vente moins de trois mois

Visibilité optimisée : le bien profite d'une parution dans le magazine Behome diffusé en 6000 ex sur Nantes, en plus d'un affichage vitrine, réseaux sociaux, site internet...

Honoraires du Cabinet plus avantageux pour l'acquéreur

Diagnostics et photos réalisées par un professionnel offerts

Moins de risques de négociations : un produit qui se fait rare va se vendre au meilleur prix car il sera moins sujet à la négociation

Un seul interlocuteur



LA LOCATION

L'estimation du bien et sa mise en location

Estimation réalisée en tenant compte de l'offre et de la demande, des qualités intrinsèques du bien, d'une écoute attentive du propriétaire et/ou de l'occupant sur l'historique et la qualité de vie du bien Rédaction et remise au propriétaire d'un rapport détaillé

Le rappel des obligations légales

La constitution du dossier propriétaire

Obligatoire:

- Justificatifs d'identité / Kbis
- Titre de propriété
- Plan du bien
- Taxe foncière
- Diagnostics
- Assurance propriétaire non-occupant
- RIB du propriétaire

Si copropriété / lotissement :

- Règlement de copropriété / lotissement
- 3 derniers décomptes annuels de charges
- Dernier PV d'AG
- Statuts et PV d'AG de

l'association syndicale

Si loué :

- Bail en cours
- Congé antérieurement délivré
- État des lieux
- Contrats d'entretien en cours
- Attestation de défiscalisation
- Assurance loyer impayé en cours
- Déclaration éventuelle de sinistre

Si immeuble neuf ou récemment rénové :

- Livret d'accueil, notices, liste des intervenants, identification des points de livraison énergétique
- Liste des réserves éventuelles
- Attestation décennale des entreprises
- Attestation d'assurance
- Dommages Ouvrage

La présentation du bien à notre portefeuille client

L'annonce du bien à louer

Rédaction d'un texte personnalisé agrémenté de "L'avis de Guillaume Pichelin" Mise en valeur du bien par des photos réalisées par un professionnel et diffusées sur nos différents réseaux sociaux : facebook, instagram, twitter ou encore linkedin...

Mise en avant du bien à louer dans nos vitrines, sur notre site pichelinimmobilier.com, ainsi que sur ouest-france-immo.com, bienici.com, leboncoin.fr ou encore immorégion.fr, fnaim.fr, fnaim44.fr...

Les visites

Réception des appels, sélections des canditats et visites sur site L'occupant est averti 24h à l'avance

▶ La constitution du dossier locataire

Pour les salariés et garants :

- Pièce justificative d'identité en cours de validité / Kbis
- 3 dernières quittances de loyer ou dernier avis de taxe foncière pour les propriétaires
- Contrat de travail
- Copie de la carte professionnelle pour une profession libérale
- 2 derniers avis d'imposition
- 3 derniers bulletins de salaire / justificatifs de versement des indemnités (retraites, pensions, prestations sociales et familiales et allocations perçues). À défaut, justificatif des droits établi par l'organisme payeur
- Attestation de l'expert-comptable des ressources pour l'exercice en cours pour les professions non-salariées

Pour les étudiants : pièce justificative d'identité en cours de validité, certificat de scolarité et quittance ou attestation d'hébergement

Tant qu'un dossier n'est pas complet, il ne sera pas étudié

L'étude de la candidature

Rencontre physique du candidat

Analyse de la solvabilité

Analyse juridique

Vérification de l'authenticité des pièces

Étude des références

Éligibilité aux investissements défiscalisants

Éligibilité aux assurances GLI (Garantie Loyer Impayé)

La présentation des candidatures au propriétaire

Accompagnement du bailleur dans l'appréciation des candidatures en étant attentif aux discriminations pouvant engendrer des poursuites judiciaires. Tout refus doit être motivé.

À noter que le choix final appartient au bailleur

La prise éventuelle de garantie

Signature scrupuleuse de l'acte de caution solidaire ou présentation et acceptation du dossier candidat par l'assurance loyers impayés*

* dans le cas d'une souscription par le bailleur

La rédaction du bail

Rédaction du bail et de ses annexes obligatoires adaptée selon les particularités juridiques de chaque dossier

Rédaction des conditions particulières adaptée à chaque bien permettant de rappeler au locataire ses droits et obligations Relecture approfondie

Signature manuelle ou électronique au choix du client

L'état des lieux

L'état des lieux est le point clé de la location, plus il sera scrupuleux, plus la sortie du locataire sera sereine

Réalisation et rédaction soigneuse des états des lieux avec photos à l'appui Étiquetage des boîtes aux lettres et des interphones au nom du nouveau locataire par l'agence afin de préserver un certain standing

▶ Les conseils sur les choix d'investissement locatif

Choisir du meublé ? Du neuf ? De l'ancien ? Privilégier le rendement locatif ou la valeur patrimoniale ? Quels sont les avantages ?

▶ La transparence sur le prix des prestations

Des tarifs conformes à la loi ALUR

ÉQUIPE COMMERCIALE



Claire BOIX
Consultante location
07 89 79 80 73
claire@pichelin-immobilier.com



Anne-Cécile THIERRY
Consultante location
02 40 40 38 56
ac.thierry@pichelin-immobilier.com



Alexandre DAVIET
Consultant location
06 37 20 19 68
alexandre@pichelin-immobilier.com

NOTES	

HONORAIRES DE LOCATION HABITATION

	À la charge du locataire	À la charge du bailleur
HONORAIRES entremise et négociation	-	150 € TTC
HONORAIRES visite, dossier et bail	10 € TTC / m²	10 € TTC / m²
HONORAIRES état des lieux vide	3 € TTC / m²	3€TTC/m²
HONORAIRES état des lieux meublé	3 € TTC / m²	4 € TTC / m²

HONORAIRES DE LOCATION PROFESSIONNELLE OU COMMERCIALE

Honoraires de négociation et d'état des lieux : 25% HT du loyer annuel HT, majoré de la TVA au taux actuel en vigueur. Honoraires de rédaction de bail : 750 € HT majoré de la TVA au taux actuel en vigueur. Cette rémunération sera à la charge du locataire.

HONORAIRES DE LOCATION DE STATIONNEMENT

Le mandataire aura droit aux honoraires suivants, établis selon le tarif de son cabinet et détaillés s'il y a lieu sur la facture à établir, d'un montant HT de 250 € majoré de la TVA au taux actuel en vigueur.

Cette rémunération sera partagée par moitié entre le bailleur et le locataire.

CE QUE COMPRENNENT NOS HONORAIRES LOCATION

La prise des éléments techniques du bien

L'estimation détaillée du bien prenant en compte l'analyse par rapport au marché

Le rapport d'estimation comprenant une proposition commerciale

La rédaction du mandat de location et sa signature

La rédaction du dossier et des fiches techniques

La réalisation de photos de qualité par un photographe professionnel

Les publicités internet, presse papier, mise en vitrine

Le renouvellement des textes annonces et des photos.

La relance des clients locataire, prospects de notre cabinet

La réception des appels, l'accueil des clients de passage et le traitement des mails

Les visites et revisites

Le reporting des visites

Le suivi, et le conseil du bailleur

Le suivi et le conseil du locataire

La récupération des documents éventuellement nécessaires auprès des administrations, notaire, syndic L'entremise

La rédaction de l'engagement de location

La constitution du dossier du/des locataire(s)

La constitution du dossier du/des garant(s)

L'analyse de la situation financière du/des locataire(s)

L'analyse de la situation financière du/des garant(s)

L'analyse de l'environnement juridique des parties

La récupération et l'analyse des diagnostics immobiliers

La prise de référence auprès des précédents bailleurs

La présentation du dossier au propriétaire

La rédaction du bail

L'envoi du projet de bail aux parties

La signature du bail

L'envoi du dossier à toutes les parties

Le suivi du dossier

La récupération des attestations d'assurance

La rédaction scrupuleuse d'un état des lieux d'entrée (sols murs plafonds, plinthes, huisseries, équipements,

facade et extérieurs)

La prise de très nombreuses photos agrémentant l'état des lieux d'entrée

La relecture de l'état des lieux rédigé avec les parties sur site

Les relevés des compteurs

L'identification des clés

La pose des noms sur l'interphone, boîtes aux lettres....

Le Service après-vente

L'adhésion FNAIM (service juridique, documents type)

La formation des collaborateurs

La garantie Responsabilité civile professionnelle.

La garantie financière du compte séquestre pour détention de fond

Le renouvellement des cartes professionnelles

L'infrastructure de l'agence (bureaux, loyers, électricité, informatique, maintenance...)

La présence des collaborateurs 6 jours sur 7

Les frais téléphoniques et informatiques

Les salaires, les charges sociales et patronales

Les frais de déplacement / Les frais postaux

Les logiciels métier

La comptabilité

L'impôt sur les sociétés et les autres taxes



LA GESTION LOCATIVE

Pour une communication instantanée, nous sommes équipés d'un logiciel permettant à chaque propriétaire et locataire, de se connecter à tout moment à son intranet et de suivre ainsi son dossier (e-information)

LA GESTION COMPTABLE

La comptabilité propriétaire

Encaissement des loyers et des charges

Règlement des charges de copropriété et des factures

Gestion des indemnisations d'assurance

Régularisation annuelle des charges locatives (taxes d'ordures ménagères, charges de copropriété incombant au locataire...)

Quittancement

Révision des loyers

Récupération des justificatifs des contrats (assurance, entretiens...)

Gestion des retards de paiement et des impayés selon notre procédure de recouvrement

Réalisation mensuelle des comptes de gérance par virement au plus tard le 15 du mois

Conseil et aide à la déclaration des revenus fonciers

Paiement des factures de travaux

Gestion des avis à tiers détenteurs

Déclaration des changements de locataire auprès des services fiscaux

▶ La comptabilité locataire

Appel de loyer et des charges

Édition systématique de quittance

Restitution du dépôt de garantie

Accompagnement sur la mise en place de la CAF : possibilité du versement direct des allocations...

Déclaration annuelle des loyers auprès de la CAF

Règlement des loyers par prélèvement possible

► La recouvrement

Rencontre du locataire et du garant afin de comprendre l'incident de paiement

Mise en place d'un éventuel échéancier visant à réguler la dette

Matérialisation des échanges et des accords par courriers recommandés avec AR

Mise en place d'une éventuelle procédure

Relance et suivi réguliers des acteurs de la procédure afin d'aboutir au règlement du litige ou à l'expulsion du locataire (huissier, avocat...)

LA GESTION TECHNIQUE

La gestion des travaux

Visite sur site permettant à nos services d'identifier toutes réparations ou travaux

Établissement de devis préalables soumis aux propriétaires

Planification des dates d'interventions avec les entreprises et les locataires

Suivis et contrôles des travaux

Gestion des travaux par notre réseau d'entreprises et d'artisans de qualité

Conseils du Cabinet

Notifications de tickets électroniques permettant un suivi technique journalier du bien par le propriétaire / locataire

Suivi et validation des travaux avec visite sur site

La gestion des sinistres

Déplacement sur site pour constater le sinistre

Déclaration du sinistre : aide à la rédaction, vérification des signatures, envoi aux différents acteurs et suivi de l'avancement de l'indemnisation Établissement des devis préalables, des causes/conséquences soumis aux assurances

Relance des assurances, des entreprises...

Visite sur site

Clôture du dossier

LA GESTION ADMINISTRATIVE

Relations avec le syndic

Réception et lecture de la convocation aux Assemblées Générales Envoi des convocations aux propriétaires

Représentation sur demande aux AG ou gestion des pouvoirs

Suivi des travaux, paiement des charges, suivi des sinistres...

Présence aux expertises

Transmission des informations du syndic nécessaires aux locataires (vie de la copropriété, date de travaux, changement de code...)

▶ Les visites "conseil" du bien

Accompagnement du bailleur

Visites conseil : vision à long terme pour valoriser son patrimoine (optimisation de la valeur de rentabilité locative + optimisation de la valeur du bien) - cf. page 30

▶ Les changements de locataire

Mise à jour des baux Mise à jour des diagnostics États des lieux d'entrée et sortie scrupuleux avec photos Règlement d'éventuels litiges

► La garantie des risques locatifs (GRL)

Au Cabinet Pichelin, la GRL comprend l'indemnisation à hauteur de 90 000 € dont les loyers et charges impayés, les détriorations immobilières à hauteur de 10 000 € TTC. De plus, notre assurance couvre les frais de contentieux et de protection juridique à hauteur de 5 000 € TTC La procédure est co-orchestrée par le Cabinet et l'assureur

L'accompagnement au moment d'une éventuelle mise en vente

Estimation régulière offerte sur demande à des fins de mise en vente, de succession ou de fiscalité

La garantie financière

Tous les fonds déposés sur les comptes du Cabinet sont totalement garantis par la société Galian (contrat n°GF 0000500960)

La garantie assurentielle

Votre interlocuteur possède une Responsabilité Civile Professionnelle auprès de l'entreprise MMA (N° de police 120 137 405)

La garantie juridique

Affilié à la FNAIM, notre Cabinet bénéficie des nombreuses prestations de ce syndicat notamment son service juridique et l'accompagnement quotidien de tous ses adhérents

► La garantie Pichelin immobilier

L'expérience de près de 30 ans sur le marché immobilier nantais

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

FORMULE LIGHT

Gestion comptable

4,90% TTC sur les encaissements selon TVA au taux légal en vigueur

FORMULE MÉDIUM

Gestion comptable et technique

7,80% TTC sur les encaissements selon TVA au taux légal en vigueur

FORMULE PREMIUM

Gestion comptable, technique et assurance risques locatifs

10,20% TTC sur les encaissements selon TVA au taux légal en vigueur

Le Cabinet offre 6 mois de gratuité sur ses honoraires de gestion la première année à partir du 2° bien confié et suivants.

ÉQUIPE COMPTABLE ET TECHNIQUE



Christine GILLAUX
Responsable comptabilité
02 40 16 47 02
compta@pichelin-immobilier.com



Capucine PÉREZ

Assistante gestion locative
02 40 16 47 04
location@pichelin-immobilier.com



Laëtitia LACOMBE
Responsable technique gestion locative
02 40 16 47 01
gestion@pichelin-immobilier.com



Marine STEKR-RIDEL
Responsable technique gestion locative
02 40 40 01 83
gestion2@pichelin-immobilier.com

NOS FORMULES (

FORMULE LIGHT

0 1000

- Réalisation de photos du bien par un photographe professionnel à la mise en location
- L'appel de loyer : avis d'échéance et quittance de loyer
- L'encaissement des loyers et des charges
- La déclaration auprès du centre des Impôts des locataires lors des entrées et sorties
- La gestion de la CAF: déclaration annuelle et perception directe des allocations
- Le compte départ du locataire avec restitution du dépôt de garantie
- La gestion des loyers impayés jusqu'au commandement de payer inclus
- Le suivi des procédures de contentieux après le commandement de payer
- L'assignation devant toute juridiction pour recouvrement (hors honoraires d'avocats, huissiers...)
- La régularisation annuelle des charges de copropriété
- La récupération de la taxe des ordures ménagères (TOM)
- La révision annuelle du loyer
- Le suivi annuel des attestations obligatoires (assurances, entretiens...)
- L'accès à l'extranet
- Un compte rendu de gestion mensuel avec virement du solde chaque mois
- Le paiement des charges de copropriété au syndic
- Le paiement des factures et cotisations relatives au bien
- L'accompagnement du bailleur pour une visite annuelle du bien sur demande
- Le conseil pour l'entretien l'amélioration et la valorisation du patrimoine immobilier géré
- Le conseil juridique
- L'information au propriétaire de toute action/intervention via un e-ticket

FORMULE MÉDIUM OFFRE LIGHT+

- La gestion des travaux dont le montant est inférieur à trois mille toutes taxes comprises – (3 000 € TTC)*
- Au-delà de ce montant, se reporter aux honoraires complémentaires ci-dessous.
- La sélection des entreprises les plus fiables et réactives
- L'établissement de devis soumis au bailleur
- · Conseils techniques pour le choix des devis
- · L'établissement de planning d'interventions
- Le contrôle du bon déroulement des travaux
- La validation des travaux avec un déplacement sur site si nécessaire
- La constatation du sinistre avec un déplacement sur site si nécessaire
- La déclaration du sinistre auprès des assurances
- Le suivi des sinistres jusqu'à la résolution finale
- Pour l'assistance aux expertises, se reporter aux honoraires complémentaires ci-dessous.
- Le compte-rendu de gestion technique annuel sur demande du bailleur





FORMULE PREMIUM OFFRE MEDIUM +

La souscription à la Garantie Loyers Impayés/Risques locatifs. Cette garantie peut être souscrite en cours d'année et avec formule light et medium : se reporter aux honoraires complémentaires ci-dessous.

La déclaration et le traitement administratif de l'impayé et de la dégradation immobilière auprès de la Garantie de Loyers Impayés

La réception des logements neufs et la gestion des réserves. Cette prestation peut être souscrite avec formule light et medium : se reporter aux honoraires complémentaires ci-dessous

L'organisation et la gestion des diagnostics immobiliers

L'estimation du patrimoine sur demande

L'apurement de compte de fin de gestion

HONORAIRES COMPLÉMENTAIRES (prix en TTC)

7.9% des travaux

Local commercial 195 € Maison individuelle : 210 € Parking / Garage : 50 €

La gestion des travaux dont le montant cumulé est supérieur à trois mille euros toutes

taxes comprises – (3 000 € TTC)	
L'assistance aux assemblées générales de copropriété	150 €/ AG
Vacation horaire pour assistance aux expertises	78 € de l'heure
L'assurance de vacance locative (logement vide uniquement)	2 % du loyer chargé
L'apurement de compte de fin de gestion (hors prémium)	200 € par lot
La représentation et/ou l'accompagnement le mandant devant tous organismes de défense, de médiation et de conciliation, devant tous organismes publics ou privés, déposer et signer toutes pièces, engagements, solliciter la délivrance de toutes attestations, documents administratifs ou autres, le tout relativement au bien géré notamment la gestion d'autorisations administratives (urbanisme, copropriété, association syndicale) relative à la réalisation de travaux et la récupération du titre de propriété / règlement de copropriété auprès du service de publicité foncière	78 € de l'heure
Le projet de déclaration des revenus fonciers/BIC	96 € /an/immeuble
La réception des logements neufs et la gestion des réserves (hors prémium)	78 € de l'heure
La souscription à la Garantie Loyers Impayés/Risques locatifs (hors prémium), le règlement mensuel de la cotisation de la Garantie Loyers Impayés (hors prémium) et la déclaration et le traitement administratif de l'impayé et de la dégradation immobilière auprès de la Garantie de Loyers Impayés (hors prémium)	2,5% du loyer chargé
L'organisation et la gestion des diagnostics immobiliers (hors prémium)	25 €
L'organisation et la gestion d'un audit énergétique	250 €
L'inscription auprès des greffes du tribunal de commerces pour les locations meublées (LMNP)	25 €
L'estimation patrimoniale sur demande (sans mise en vente) (hors prémium)	96 €
La souscription à l'assurance propriétaire non occupant incluant le règlement annuel de la cotisation de l'assurance et la déclaration de sinistre auprès de l'assurance	Appartement nu : 85 € Appartement meublé : 135 €

QUELQUES CONSEILS POUR ÊTRE UN BON PROPRIÉTAIRE...

Le turn-over augmente de plus en plus et les locataires sont de plus en plus exigeants... C'est pourquoi, afin de faciliter la location, il est impératif de louer un bien en excellent état.



Nous conseillons une réfection décorative régulière. Cette option vous permettra d'optimiser votre fiscalisation, de louer votre bien plus facilement, de garder des locataires plus longtemps et de valoriser votre patrimoine.



Afin de maintenir votre bien en bon état, nous vous encourageons à aménager au maximum votre bien. Pensez à équiper votre cuisine, mettre des rangements dans votre salle de bains, poser des tringles à rideaux, des arrêts de portes.



Pour mieux vous rendre compte de l'entretien de votre patrimoine, nous vous proposons de venir le visiter au minimum tous les 2 ans.



Vous êtes en proie à certaines interrogations : location nue ou location meublée ? Quel type de contrat de location est le plus rentable ? Le meublé offre-t-il des avantages fiscaux intéressants ? Quel contrat est le plus sujet aux vacances locatives ?

Autant de questions auxquelles notre équipe vous répondra, pour vous accompagner dans votre projet.

Confier son bien en gestion au Cabinet Pichelin Immobilier, c'est l'assurance de bénéficier :

- de conseils avisés pour valoriser votre bien et ainsi déclencher l'acte de location plus rapidement
- d'un réseau d'artisans et d'entreprises de confiance



un nouveau sol plus moderne et facile d'entretien



LOUER SON APPARTEMENT EN MEUBLÉ...

La location en meublé vous tente ? Ce type de location exige rigueur et méthode, tant dans sa décoration que sa gestion. Un certain nombre de précautions sont à prendre pour réussir cet investissement locatif. Voici quelques conseils...



Soignez la décoration. Une décoration moderne qui plaira au plus grand nombre. Un propriétaire doit veiller à adapter le style du logement au locataire ciblé (étudiants, célibataires géographiques, familles...). En pratique, on constate qu'un studio aménagé avec du mobiler moderne et en bon état se loue plus cher que celui avec de vieux meubles déparaillés.



Épurez un maxium votre bien... limitez les accessoires décoratifs et privilégiez les ustensiles essentiels... Idem avec le mobilier. pensez avant tout à la simplicité d'utilisation et son entretien. Un mobilier résistant et aisément remplacable est le bienvenu... Il est aussi préférable aue le mobilier soit sans grande valeur sentimentale.



Prévoyez un livre de consignes.

Regrouper les garanties, les notices d'utilisation et d'entretien, même du mobilier, vous permettra ainsi qu'au locataire, un suivi facilité de l'entretien de votre matériel.



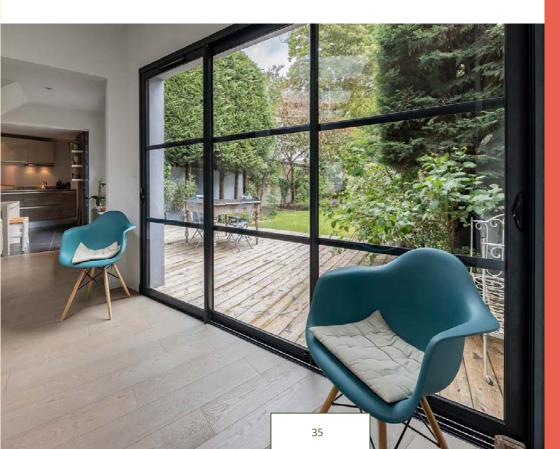
Pensez à vous déclarer au registre du commerce

Les revenus liés à ce type de location rentrent dans le cadre des bénéfices industriels et commerciaux.

RÉPARATION LOCATIVE : QUI FAIT QUOI ?

LE LOCATAIRE doit prendre en charge les remplacements des petites pièces tels que les joints et les colliers en plomberie, le remplacement périodique des tuyaux souples de raccordement, le remplacement des diverses pièces du système de chauffage, ainsi que les menues réparations des apparareils électroménagers tels que le réfrégirateur, la machine à laver, le lave vaissselle, la hotte, la pompe à chaleur...

Le propriétaire, quant à lui, doit prendre en charge les réparations les plus onéreuses, ou le remplacement des équipements en panne. S'il s'agit de changer intégralement un volet roulant par exemple, c'est le propriétaire qui devra se charger de le remplacer, et il en va de même pour le reste du logement... Mais si la panne est due à une mauvaise utilisation ou l'absence d'entretien de la part du locataire, ce dernier devra alors lui-même prendre en charge les réparations déduction faite de la vétusté.



DIAGNOSTICS OBLIGATOIRES

Principaux diagnostics obligatoires

Diagnostics	Obligatoire pour une vente	Obligatoire pour une location	Biens concernés	Durée de validité
Loi Carrez	oui	non	Bien en Copropriété	Illimitée si on ne modifie pas les surfaces par des travaux
Amiante	oui	oui	Bien construit avant le 1er juillet 1997	Illimitée si absence d'amiante
Plomb	oui	oui	Bien construit avant le 1er janvier 1949	1 an pour la vente 6 ans pour la location Illimitée si absence de plomb
Termites	oui	non	Bien situé dans une zone déclarée à risques	6 mois
E.R.N.M.T.	oui	oui	Bien situé dans une zone déclarée à risques	6 mois
Performance énergétique	oui	oui	Bien clos, couvert et chauffé	10 ans sauf si travaux
Gaz	oui	OUİ (à compter de juillet 2017 et janvier 2018)	Toute installation à plus de 15 ans	3 ans vente 6 ans location
Electricité	oui	Oui (à compter de juillet 2017 et janvier 2018)	Toute installation à plus de 15 ans	3 ans vente 6 ans location

La présence d'un diagnostic permettra au vendeur de se voir exonéré de la garantie pour vice caché.

LE MANDAT

▶ Le mandat

Un mandat de vente est un contrat bilatéral qui unit le vendeur, propriétaire d'un bien immobilier, et un professionnel de l'immobilier à qui le vendeur confie son bien à la vente.

Les différents types de mandat

Il existe deux types de mandats de vente :

- le mandat simple : le vendeur reste libre de vendre directement le bien ou de confier la vente à une ou plusieurs agences
- le mandat exclusif : une seule et unique agence est chargée de la vente (ce mandat peut-être de 1,2 ou 3 mois). Le vendeur ne peut pas confier la vente à d'autres professionnels ou vendre par lui-même.

L'intérêt du mandat exclusif

C'est la solution qui permet d'optimiser les chances de vendre. On estime, en effet, que le taux de transformation en vente des mandats exclusifs est supérieur à celui des mandats simples.

Coté vendeur, avoir un interlocuteur unique est plus simple pour la communication ou la remise des clés.

Les diagnostics et les photos prises par un professionnel sont offerts par le Cabinet

La visibilité optimisée : le bien profite d'une parution dans le magazine Behome diffusé à 7 000 ex sur Nantes, en plus d'un affichage vitrine, sur les réseaux sociaux, le site internet, Ouest-France immo...

Moins de risque de négociations : un produit qui se fait rare va se vendre au meilleur prix car il sera moins sujet à la négociation

Le contenu du mandat

L'identité des personnes qui vendent le bien

Les références et coordonnées du ou des cabinets chargés de la vente La désignation du bien : le professionnel de l'immobilier doit vérifier que celui qui se prétend propriétaire l'est bien, au moyen du titre de propriété Le prix du bien

Le montant de la rémunération

La durée

Les obligations du mandant et du mandataire

Les conditions précontractuelles

La signature du mandat

Signature par les deux parties : le Mandant et le Cabinet.

Signature électronique privilégiée par sa rapidité. En cas de signature "papier", cette dernière se fera soit au domicile du mandant, soit à l'agence. Les mandats du Cabinet Pichelin sont validés par la FNAIM (Fédération Nationale des Agents Immobiliers).

LES BONNES RAISONS DE CHOISIR PICHELIN IMMOBILIER

- ✓ Des valeurs fortes partagées par toute l'équipe La garantie d'une écoute attentive, d'une bienveillance pour une compréhension profondément humaine
- 2 agences ouvertes 6 jours/7 La garantie d'une disponibilité pour une réactivité à l'épreuve de notre temps
- Des photos de votre bien prises par un photographe professionnel

 La garantie de belles photos pour séduire de nombreux acquéreurs et mettre
 votre bien en valeur comme s'il nous appartenait
- ✓ Un fichier de contacts alimenté depuis plus de 30 ans La garantie de bénificier de notre réseau pour vendre, acheter ou louer rapidement aux bonnes personnes
- Des experts à votre service (artisans, diagnostiqueurs...)
 La garantie d'un réseau de professionnels de confiance et compétents
- ✓ Des états des lieux réalisés par nos soins La garantie d'états des lieux scrupuleux avec photos à l'appui et un gain de temps et d'énergie indéniable pour vous
- ✓ Une assistante juridique chargée du suivi et de la gestion des dossiers de vente, de l'offre d'achat à la réitération par acte authentique La garantie d'actes bien rédigés et envoyés chez le notaires dans les délais impartis
- Une responsable communication créative et professionnelle La garantie de disposer d'outils de communication de qualité permettant de générer un maximum de candidats acquéreurs
- ✓ Une charte qualité affinée chaque année
 La garantie de prestations qualitatives totalement adaptées à vos exigences
- ✓ Un service "one first"
 La garantie d'être traité en priorité parce que la fidélité n'a pas de prix
- ✓ Une expérience affûtée

 La garantie d'un accompagnement fidèle et efficace car nous avons été confrontés à de nombreux cas de figure





Contactez-nous

Saint-Pasquier

94 rue des Hauts Pavés, 44000 Nantes 02 40 40 38 56

contact@pichelin-immobilier.com

lundi au vendredi : 8h30-12h / 14h-18h

samedi : 9h-12h / 14h-17h

Dobrée

8 rue Urvoy de Saint-Bedan, 44000 Nantes 02 40 69 36 37

dobree@pichelin-immobilier.com

lundi au vendredi : 8h30-12h / 14h-18h

samedi: 9h-12h / 14h-17h

pichelin-immobilier.com